Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202614-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

| | |
|---|---|
| **Nombre de conseillers en exercice : 29**<br>**Nombre de présents : 22**<br>**Nombre de votants : 26** | Le 25 juin 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.<br><br>**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, M FERRAND, M HOUDELINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MMES LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice.<br><br>**Absents représentés** : M BABILLON, MMES ROSEC, JOLLIVET, M PEUZÉ,<br><br>**Pouvoirs** : M HAMÉON, MMES GERGAUD, LEVEQUE, GOHIER,<br><br>**Absents excusés** : M GEFFRAY, M TRIHAN<br><br>**Absents** : MME LEROI<br><br>**Madame Nathalie ROUXEL** a été élue secrétaire de séance. |

## 14. AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2026-2032

**Rapporteur : David JUGAN**

**Annexe consultable ->** https://agv35.fr/ressources/schema-departemental-daccueil-des-gens-du-voyage/

Dans sa séance du 4 décembre 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, s'était prononcé favorablement sur ce projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage couvrant la période 2026-2031.

Par courrier du 3 mars 2026, les services préfectoraux nous avaient informés de la nécessité de relancer une procédure de consultation, ceci pour des considérations de sécurité juridique.

Les organes délibérants des communes et intercommunalités sont sollicitées pour émettre un avis et ce avant le 31 juillet 2026.

**Contexte**

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, élaboré conjointement par l'État et le Conseil Départemental, coordonne les actions locales relatives à l'accueil des gens du voyage.

Arrivant à échéance en 2025, la révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été engagée par l'Etat et le Conseil Départemental, avec une co-évaluation du schéma 2020-2025 et une co-construction du diagnostic par EPCI.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202614-DE

C'est l'aboutissement d'un travail collaboratif ayant associé élus et techniciens des collectivités, services de l'État et du Département, associations, représentants des Gens du voyage, et acteurs de terrain, depuis mars 2024.

En appui d'une évaluation préalable du schéma en cours (2020-2025), plusieurs thématiques ont été traitées : l'accueil (aires permanente d'accueil et de grands passages) l'habitat, prenant en compte l'ancrage territorial de certaines familles et le volet socio-éducatif (scolarisation, insertion professionnelle, accès aux droits et santé).

Ce nouveau schéma, fruit de ce processus de diagnostic et d'évaluations des besoins, définit la politique d'accueil des Gens du voyage tant à l'échelle locale que départementale pour la période 2026-2031. Il est composé de 44 fiches actions thématiques et de 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine

- **Schéma à l'échelle départementale**

Différents enjeux ont été repérés à l'échelle départementale.

En termes d'accueil, l'enjeu est double : remettre à niveau les équipements (réhabilitations, wifi, blocs adaptés, logiciel de gestion) et sécuriser les parcours d'accueil (mise en place de terrains soupapes, encadrement des stationnements diffus, ...).

Concernant l'habitat, le schéma 2019-2025 prévoyait la création de 122 terrains familiaux locatifs, 4 ont été réalisés. Le développement de nouveaux montages de projets et l'expérimentation de nouveaux modes de construction (modulaires, évolutif, hybride, bâti ancien...) sont à envisager afin de mieux répondre à certaines attentes et de tenter de réduire les coûts et délais de réalisation des projets.

L'enjeu sera également de contribuer à la résorption des situations d'installation non conforme aux règles d'urbanisme et des situations d'habitat précaire, avec dans un premier temps un recensement et une identification des situations rencontrées sur le territoire bretillien.

Le manque de foncier et les difficultés liées aux contraintes d'urbanisme en matière d'habitat associés aux difficultés sociales croissantes des voyageurs et à leur image rendent de plus en plus difficile la réalisation de projets d'habitat.

Par ailleurs, les constats locaux et nationaux convergent : au-delà des obstacles logistiques et systémiques (mobilités, délai, complexité des démarches), l'illettrisme et l'illectronisme présents dans la communauté des voyageurs, constituent un frein majeur à la compréhension des droits, à l'accès aux dispositifs de prévention et au repérage des besoins. Ils nourrissent la méfiance et les non-recours, et renforcent les barrières culturelles et symboliques déjà présentes. L'enjeu est donc de simplifier, expliquer et accompagner les voyageurs dans l'accès aux droits et l'accès aux soins.

- **A l'échelle EPCI**

Pour rappel, l'aire d'accueil de BPLC a une capacité de 12 emplacements ménages. Le taux d'occupation moyen était de 57.5% entre 2020 et 2025.

1. Bilan du précédent schéma

Rappel des objectifs de Bretagne porte de Loire Communauté fixés :

- Intervenir sur l'ancrage des gens du voyage pour répondre aux besoins de 12 ménages, en créant 3 terrains familiaux locatifs.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202614-DE

L'étude d'opportunité et le diagnostic social pour la création de 3 équipements spécifiques d'habitat mixte adaptés ont été menés et classés sans solution du fait de la non-disponibilité foncière et des familles repérées qui ont trouvé depuis d'autres solutions alternatives.

- Poursuivre la dynamique de gestion et de coordination sociale de l'aire et développer les actions sur l'aire.

L'aire d'accueil fonctionne bien, un suivi et des animations auprès des familles sont effectués.

- Participer à la gouvernance et au suivi du schéma.

Le niveau d'action et d'implication des services et des élus est jugé positif dans la mise en œuvre des prescriptions du schéma, avec une forte implication des élus et techniciens sur le territoire dans la mise en œuvre de la politique d'accueil des gens du voyage.

## 2. Nouveau schéma

Les objectifs de Bretagne porte de Loire Communauté fixés dans le schéma se présentent ainsi :

- Etudier pendant la durée du schéma 2026-2031 la mise à disposition d'un terrain de petits passages de 5 000 m2. L'enjeu serait d'offrir des solutions adaptées pour éviter des installations illicites sur des terrains publics et privés, assurer un espace d'accueil lors de grands passages et pendant la fermeture de l'aire l'été.

La proposition serait d'avoir une procédure à l'échelle de l'EPCI pour un inventaire plus précis des situations rencontrées, et également de mettre en place un protocole de gestion pour traiter ces situations et proposer une convention type pour cadrer ces stationnements dans le cadre de la médiation.

- Réhabiliter l'aire après 20 ans de fonctionnement. L'enjeu est de poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passages sur le territoire de BPLC, et d'envisager une amélioration du confort.

- Etude d'opportunité à mettre à jour à mi-parcours du schéma 2026-2031 afin de ré-évaluer les besoins en habitat qui ne sont plus avérés lors de la phase de diagnostic de révision du schéma. L'enjeu sera également d'identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles et étudier les possibilités de régularisation des terrains, en appui de la DDTM.

La Commission Solidarités-emploi de la Communauté de communes, réunie le 12 novembre avait émis un avis favorable sur ce projet de schéma.

Bretagne Porte de Loire Communauté, lors du conseil communautaire du 2 décembre 2025, et la commune de Bain de Bretagne sont invitées à se prononcer en émettant un avis dans le cadre de leurs instances délibératives respectives.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage couvrant la période 2026-2031.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202614-DE

***Décision***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage couvrant la période 2026-2031.

* ▪ d'approuver la convention,

▪ d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

*votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 27*

***Pour extrait conforme,***

***Le Maire,***
***BLOUIN Soazic.***

***le secrétaire de séance,***
***ROUXEL Nathalie.***